Maintien des Acquis et Compétences du Sauveteur Secouriste du Travail (Recyclage SST)

Formation de base à la sécurité des personnes

DUREE : 7h

Public concerné	Personnel désigné par le Chef d'établissement.
Durée	7h de face à face pédagogique.
Prérequis	Avant le début de la formation, chaque stagiaire doit fournir : • 1 copie de la Carte Nationale d'Identité.
Nbre de participants	Groupe de 4 à 10 personnes
Lieu de la formation	Inter ou intra entreprise, sur le site de CEFOGEM ou chez le client.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de ce stage, et en cas d'évaluation favorable, le participant sera maintenu et actualisé dans son rôle de SST : afin d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et en matière de prévention, de mettre en application des compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

CONTENU DE LA FORMATION

- Le sauvetage - secourisme au travail
- Protéger
- Examiner
- Faire alerter ou alerter
- Secourir :
  - La victime saigne abondamment.
  - La victime s'étouffe
  - La victime se plaint de malaise
  - La victime se plaint de brûlures
  - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
  - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
  - La victime ne répond pas mais elle respire
  - La victime ne répond pas et ne respire pas

PEDAGOGIE ET MATERIELS PEDAGOGIQUES

Formation théorique en salle de cours (vidéo projection de PPT et Film) et pratique dispensée par notre formateur spécialisé.
Etudes de cas, démonstrations pratiques, phases d'apprentissage et cas concrets d'évaluation.

Utilisation du matériel (défibrillateur de formation, lot mannequins RCP adulte, enfant et nourrisson ainsi que divers matériels) pour la réalisation des cas concrets et mises en situation

EVALUATION DU CONTROLE DE CONNAISSANCE

Contrôle continue des connaissances et des techniques tout au long de la formation par le biais de questions et de mises en pratique, afin de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes visés.

VALIDATION DE LA FORMATION

Délivrance d'un certificat de "Sauveteur Secouriste du Travail" valable 24 mois tel que défini par la réglementation par l'INRS délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation certificative favorable.
Signature du registre de sécurité.